

Procès-verbal du conseil municipal de ROLLEBOISE **du Mardi 4 Novembre 2025**

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BRUNET Yvette, Maire.

Etaient présents : M. Antonio GRACA 2eme adjoint, M. Claude BRUNET conseiller délégué, M. Paul SIEBENHAAR

Élus absents : M. Bruno HOCDE, 1^{er} adjoint, Mme Béatrice VESCO, 3^{ème} adjoint, M. Jonathan GEFFRIN M. Francis MOGIS, Mme Christine PRÉVOT.

A été élu secrétaire de séance, M. Claude BRUNET
Début de séance : 19 h 03

Lors de la séance du conseil municipal du 30/10/2025, M. Bruno HOCDE, 1^{er} adjoint, Mme Béatrice VESCO, 3^{ème} adjoint, M. Jonathan GEFFRIN, M. Francis MOGIS, Mme Christine PRÉVOT, légalement convoqués, ont remis un courrier à Mme le Maire et ont quitté la salle du conseil municipal, le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion du conseil n'a pu avoir lieu, et a été reportée au 4 Novembre 2025.

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 Novembre 2025, M. Bruno HOCDE, 1^{er} adjoint, Mme Béatrice VESCO, 3^{ème} adjoint, M. Jonathan GEFFRIN, M. Francis MOGIS, Mme Christine PRÉVOT, se sont présentés en salle du conseil et après avoir remis un courrier de mise en demeure à Madame le Maire, ils ont quitté la salle du conseil, en précisant qu'ils ne participeraient pas à la réunion du conseil municipal du 04/11/2025, dans la mesure où il n'était pas fait mention de la délibération du retrait des délégations de Mme le Maire demandée par ces élus.

Mme le Maire a tenté de leur préciser, que d'un point de vue légal, on ne pouvait pas rajouter de points supplémentaires à l'ordre du jour initialement prévus au conseil municipal du 30 octobre 2025, le quorum n'avait pas été atteint, tout comme au conseil du 4 novembre 2025.

Comme le stipule l'article L.2121-17 du CGCT « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Le précédent procès-verbal de séance du conseil municipal a été signé seulement par Mme le Maire, le secrétaire de séance (M. HOCDE) était absent au conseil du 4 Novembre 2025.



Secrétaire de séance : M. BRUNET

Début de séance : 19 h 05

ORDRE DU JOUR

- Délibération versement CIA 2025 des agents communaux
- Délibération téléassistance pour les moins de 70 ans
- Délibération remboursement des frais de scolarité (école privée)⁶
- Délibération CIG contrat groupe d'assurance statutaire 2027/2030

1- Délibération versement CIA 2025 (complément indemnitaire annuel) des agents communaux

En 2024, le CIA avait été accordé pour les trois agents communaux à savoir : Madame MARCHAL : 550 €, M. BRAHIM : 500 € et Mme FAVERIO : 150 €.

Proposition de Mme le Maire pour le CIA 2025 des agents : Mme MARCHAL : 700€, M. BRAHIM : 650 € et Mme FAVERIO : 200 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (4 VOIX)

2- Délibération télé assistance pour les moins de 70 ans

Un administré (personne handicapée sous tutelle) a fait la demande s'il pouvait bénéficier du dispositif de téléassistance au même titre que pour les administrés de plus de 70 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ : (4 VOIX)

3- Délibération remboursement des frais scolaires (école privée)

Selon le barème de l'UMY, Mme le Maire propose que le remboursement des frais scolaires dans le privé soit sur les mêmes modalités que dans le domaine public, à savoir :

- 973 € pour les maternelles
- 488 € pour les primaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ : (4 VOIX)

4- Délibération CIG contrat groupe d'assurance statutaire 2027/2030

Ce contrat vise à protéger la commune en cas d'absences des agents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : (4 VOIX)



QUESTIONS DIVERSES

1. Une demande de location de la salle polyvalente a été faite pour Noël. Une proposition a été avancée pour cette demande du 24/12/2025 à 12 h au 27/12/2025 à 14 h.

Cette demande ne pourra être validée qu'avec le responsable affilié aux locations de la salle des fêtes.

2. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une élève de 3^{ème} sera reçue en mairie pour un stage d'observation pour la période du 16 au 20 février 2026
3. Madame le Maire informe le conseil municipal de l'intervention d'une personne des archives départementales : Les archives ont été dans un premier temps triées, classées. Les archives départementales ont récupéré des délibérations de plus de 120 ans et des documents scolaires
4. Madame le Maire informe le conseil municipal que le fonds de concours pour la rénovation de la salle polyvalente s'est élevé à la somme de 48743,17 € au lieu de 16247,72 € d'où une perte de 32.495,45 € environ, à cause de certains élus qui ont refusé de voter les subventions DETR/DSIL
5. Intervention Mme le Maire et de M. GRACA et M. BRUNET pour informer qu'un panneau « interdit aux camions » a été installé à la Corniche. Mme le Maire a informé également le conseil que GPSEO matérialisera les places de parking situées en bas de la côte
6. Intervention de M. SIEBENHAAR pour que GPSEO s'occupe de l'interdiction de stationnement rue Maximilien Luce
7. Mme le Maire a évoqué au conseil si les familles pouvaient ou non choisir l'emplacement au columbarium : les 4 élus au conseil municipal ont indiqué qu'ils ne voyaient pas d'objection à cette demande
8. Intervention de M. GRACA pour informer de la date de démarrage des travaux sur la berge. Ils débiteront la 3^{ème} semaine de Janvier 2026.
9. Une administrée a voulu connaître l'adresse des archives départementales
10. Intervention de M. BRUNET concernant les déchets par rapport à un des élus : « *on se doit de montrer l'exemple et d'être irréprochables* »
 - Un prochain conseil municipal sera fixé le 14/11/2025 pour le retrait des délégations de Mme le Maire consécutivement à la demande majoritaire des élus : M. Bruno HOCDE, 1^{er} adjoint, Mme Béatrice VESCO, 3^{ème} adjoint, M. Jonathan GEFFRIN, M. Francis MOGIS et Mme Christine PREVOT.

Fin de séance : 19 h 25

Le Maire

Yvette BRUNET

Le secrétaire de séance

M. BRUNET

